

## Aperçu des prestations

### Cashback World Mastercard® / Visa



PRESTATIONS		
<b>Programme de bonification<sup>1</sup></b>	Cashback sur les paiements par carte <sup>2</sup>	oui 0,25% jusqu'au 31.12.2019: 0,5%
<b>Programme partenaire</b>	Avantages Mastercard® Priceless® Cities	oui   —
<b>Assurances<sup>3</sup></b>	Assurance retour de marchandises	oui
	Diverses assurances complémentaires (toutes les offres sur <a href="http://cashback-carte.ch/assurances-complementaires">cashback-carte.ch/assurances-complementaires</a> )	payantes
<b>Option cash/crédit</b>	Retrait d'espèces	oui
	Option de paiement par acomptes <sup>4</sup>	oui
<b>Service</b>	card <b>service</b> (en ligne)	gratuit
	Application Swisscard avec assistant dépenses et notification de solde <sup>5</sup>	gratuite
	Paiement sans contact	oui
	Paiement mobile	Apple Pay, Samsung Pay, SwatchPAY!   Apple Pay, Samsung Pay
	3-D Secure – achats en ligne sécurisés	oui
	Notification en cas de transactions par carte douteuses	oui
	Service clientèle	oui, 24h/24
	Limite de dépenses	dépend de la solvabilité, limite au max. 10 000 CHF
	Remplacement de la carte	48 heures (en général)
	Pas de responsabilité <sup>6</sup> en cas de vol ou de perte de la carte	oui
	Tenue de compte (devise)	CHF
<b>Modes de paiement</b>	Bulletin de versement, système de recouvrement direct (LSV), e-facture	oui
<b>FRAIS</b>	Cotisation annuelle de la carte principale	0 CHF
	Cotisation annuelle de la carte supplémentaire	0 CHF
	Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques en Suisse	3,75%, au min. 5 CHF
	Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques à l'étranger <sup>7</sup> / aux guichets bancaires	3,75%, au min. 10 CHF
	Frais lors de transactions dans une monnaie étrangère et à l'étranger	1,5%
	Taux d'intérêt annuel	11,95%
	Frais pour la facture papier (par facture mensuelle)	1.95 CHF
	Frais pour service téléphonique (hors blocage de carte et contestation de la facture mensuelle)	1.90 CHF/appeil
	Copie facture mensuelle (par ordre)	10 CHF
	Double facture mensuelle à l'adresse personnelle ou l'adresse d'un tiers (forfaits annuels)	25 CHF
	Envoi à l'étranger (par facture mensuelle, en supplément des frais pour la facture papier)	1 CHF
	Frais de versement PostFinance (frais facturés par la Poste pour versements d'espèces au guichet postal)	selon tarifs postaux en vigueur
	Carte de remplacement (p. ex. en cas de perte, de vol ou d'endommagement volontaire de la carte)	20 CHF
	Envoi de la carte par express ou par coursier	frais effectifs, min. 25 CHF
	Frais pour rappel de paiement	30 CHF
	Recherche d'adresse	25 CHF

1 Le programme Cashback accorde au titulaire de la carte participant une part de remboursement en pourcentage sur les transactions effectuées avec la carte donnant droit au remboursement. Le Cashback pour la période de facturation correspondante est indiqué sur la facture mensuelle et crédité sur le compte de carte. Il ne pourra faire l'objet d'un versement en espèces. Vous trouverez les dispositions détaillées relatives au programme Cashback sur [cashback-carte.ch](http://cashback-carte.ch) ou vous pouvez les demander auprès de Swisscard AECS GmbH.

2 Hors frais, intérêts, débits compensatoires, arriérés, retraits d'espèces, virements, crédits ainsi que transactions de loto, de paris et de casinos.

3 Vous trouverez les dispositions détaillées (y compris les sommes d'assurance et les exclusions de responsabilité) dans les conditions d'assurance (incl. Informations pour les assurés des assurances collectives) dont vous pouvez consulter sur le site [www.swisscard.ch](http://www.swisscard.ch) ou les demander auprès de Swisscard AECS GmbH.

4 L'octroi d'un crédit est interdit s'il entraîne un surendettement.

5 Selon le produit de carte, certaines prestations de l'émettrice proposées dans/par le biais de l'application Swisscard ne sont pas disponibles, sont limitées ou disponibles uniquement contre paiement.

6 Pas de responsabilité, dans la mesure où tous les devoirs de diligence et de collaboration en vertu des Conditions générales (CG) ont été respectés.

7 Les transactions provenant de loterie, de paris et de casinos seront traitées comme des retraits d'espèces aux distributeurs (à l'étranger).